
Monsieur E Y , responsable du club " " est invité à se présenter à notre brigade. Il déclare que le rayon n'était pas en fonction ce mercredi soir, la discothèque étant fermée. Par ailleurs, il précise que le faisceau n'est jamais allumé avant 22 heures. Le phénomène observé ne peut donc provenir de cet endroit. En raison de ces précisions l'audition de Mr R n'a pas été recueillie.

CLOTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis de fournir une explication plausible du phénomène observé par Mr R . Ce dernier n'a pas remarqué depuis un tel point lumineux. Mr R était le seul à avoir constaté cet "OVNI" avec également son épouse qui a juste remarqué l'impact lumineux.

Fait et clos à : le 19 avril 1991

L'A.P.J.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour sept mars mil neuf cent quatre vingt onze à neuf heures cinquante,

nous soussigné(s) M Y, Gendarme à la compagnie de _____, en résidence à la
brigade de _____ agent de police judiciaire

vu les articles 20 et 75 à 78 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

R L

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F

FILIATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Vit maritale

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

journaliste, qui nous déclare :

"--- Hier 6 mars 1991, vers 21 heures 15, alors que je rentrais à mon domicile, mon attention a été attirée par un point lumineux, dans la direction Sud-Ouest Ouest. Au départ, cela ressemblait à une grosse étoile lumineuse. J'ai rentré ma voiture dans le garage, puis je suis sorti pour rentrer l'autre véhicule. J'ai de nouveau constaté cette lumière, c'est resté comme cela pendant un quart d'heure, ce point a perdu de son intensité lumineuse pour s'éteindre, puis s'allumer de nouveau pour finalement s'éteindre définitivement. Lorsque ce point a perdu de sa luminosité il a descendu. A l'oeil nu cela ressemblait à une grosse étoile lumineuse, à la jumelle, il avait la forme, à priori et sans en être certain, d'un chapeau melon. Au niveau taille, j'estime la grosseur à 5 fois environ la taille de la plus grosse étoile que l'on puisse observer à l'oeil nu. Ce point était d'une couleur orange, à la jumelle, on observait des passages plus foncés. En fait, du lieu où j'ai observé ce phénomène, il me semble que c'était loin, dans la direction

"--- Mon amie A L a également constaté le point lumineux, mais rien de plus.

"--- Il n'y avait qu'un point lumineux. Le ciel hier entre 21 heures 15 et 21 heures 30 était assez couvert, en tout cas il n'y avait pas d'étoile visible. Il n'y avait pas de vent, la température était douce.

"--- Je suis en mesure d'affirmer également qu'à la jumelle, il n'y avait rien au dessus, ni rien au dessous.

"--- Le sept mars mil neuf cent quatre vingt onze à dix heures vingt.

"--- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendueL'A.P.J.